



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025
à 19h30, à la Salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauvages

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Correspondance.
3. Procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025.
4. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit-cadre de CHF 2'500'000.-, répartis sur quatre ans (soit CHF 625'000.- par an), pour la réfection du réseau routier communal (entretien lourd).
5. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit budgétaire annuel de CHF 172'000.- pour le développement du projet d'animation socioculturelle hors-murs sur tout le territoire communal.
6. Informations du Conseil communal.
7. Résolutions, interpellations et questions écrites.

Mme M. Petitpierre, présidente, ouvre la séance à 19h32 et souhaite la bienvenue à chacun·e.

1. Appel nominal

M. Jacques Reift procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusé·e·s :

- M. Stefan Lutz est excusé et remplacé par M. Marc Alain Langel ;
- M. Olti Ismaili est excusé et remplacé par M. François Del Rio ;
- Mme Donatella Vantaggio-Campa est excusée et remplacée par M. Thierry Rothen ;
- Mme Zoé Nater est excusée et non remplacée ;
- M. Joao Cruz Meireles est excusé et remplacé par M. Domenico Camarda.

Retardataire :

M. Nicolas Dujacquier.

Présent·e·s : 39 présent·e·s, 38 votant·e·s, la majorité est à 20 voix.

2. Correspondance

La présidente, **Mme M. Petitpierre**, informe que le bureau du Conseil général a reçu une correspondance et en donne lecture :

« Objet : démission de mon poste de conseiller général de la commune de La Grande Béroche. Mesdames et Messieurs, par la présente, je vous fais part de ma décision de démissionner de mes fonctions de membre du Conseil général de la commune de La Grande Béroche ainsi que de toutes les commissions auxquelles j'appartiens et ce à compter du 8 décembre 2025. Après une réflexion approfondie, j'ai pris la décision de me retirer pour des raisons personnelles et professionnelles. Ce choix, bien que difficile, me semble nécessaire afin de me concentrer sur d'autres priorités. Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée. J'ai beaucoup appris durant mon mandat et j'ai particulièrement apprécié la collaboration au sein des commissions ainsi que l'esprit d'équipe qui y règne. Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées. Joao Cruz Meireles. »

3. Procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025

➤ Soumis au vote, le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025 est accepté par 36 voix pour et 2 abstentions.

4. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit-cadre de CHF 2'500'000.-, répartis sur quatre ans (soit CHF 625'000.- par an), pour la réfection du réseau routier communal (entretien lourd)

Mme M. Petitpierre demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas.

M. M. Rognon : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le rapport que vous aviez à étudier pour cette séance a fait l'objet d'une analyse réalisée par un mandataire spécialisé. En effet, nous avons fait un relevé laser de l'entier de notre réseau routier, donc à peu près 160 km de routes, pour pouvoir prioriser les divers travaux d'entretien. Donc peut-être pour préciser, l'entretien que vous êtes amenés à voter aujourd'hui, c'est de l'entretien qu'on appelle lourd, qui n'est pas payé par le budget de fonctionnement, c'est pour ça que cela fait l'objet d'un investissement pour lequel on devra voir figurer l'année prochaine un amortissement. Il est à relever que la situation de notre réseau routier est assez bonne. Il est important de pérenniser ces efforts parce qu'une route se déprécie de manière exponentielle. Si nous négligeons trop l'entretien ou l'investissement sur nos réseaux routiers, cela nous coûtera beaucoup plus cher à l'avenir. Au niveau de la mise en œuvre, si votre autorité accepte cette demande de crédit-

cadre, il restera en fait à adjuger ces travaux, la question reste encore ouverte au niveau de l'administration et du Conseil communal, si nous réalisons un contrat-cadre, donc, de toute façon, c'est soumis à la loi sur les marchés publics, c'est soit on fait un appel d'offres annuel avec un catalogue de travaux, soit on fait un contrat-cadre avec l'entier des travaux sur les quatre ans qui serait au bénéfice d'une seule entreprise. Pour l'instant, nous avons pris contact avec d'autres collectivités publiques pour partager les diverses expériences parce que la pratique n'est pas uniforme dans notre canton. Cette demande de crédit-cadre est un magnifique outil de planification qui, certes, effectivement, doit faire l'objet systématiquement de priorisation, on ne va pas dépenser de l'argent sans que cela soit nécessaire, par contre cela permet, couplé au PGEE, donc au plan général d'évacuation des eaux, ainsi qu'au plan général d'adduction d'eau potable à venir, de pouvoir en fait optimiser nos interventions sur le domaine public. Je reste à votre disposition si vous avez des questions et je vous remercie pour votre attention. »

M. A. Béguin : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a étudié attentivement cette demande de crédit et tient à remercier le Conseil communal et le Service technique pour leur rapport joint à la demande. En effet, le rapport du bureau Nibuxs est très complet et présente de manière détaillée et structurée la planification des travaux prévus pour les quatre prochaines années. Le groupe PLR s'est néanmoins demandé s'il était bien opportun d'attribuer l'entièreté des travaux sur les quatre ans à un unique prestataire et ce qu'il en sera du renchérissement du coût de la vie sur le montant final du mandat. Le groupe PLR est conscient que l'entretien lourd d'un réseau routier de près de 160 km est nécessaire à son maintien. C'est pourquoi il acceptera à l'unanimité la demande de crédit-cadre telle que présentée. »

M. J. Noyer : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères générales et conseillers généraux, nous souhaitons ici souligner l'approche responsable et innovante du Conseil communal dans la gestion de l'entretien de notre réseau routier communal. Nous saluons tout particulièrement l'évaluation des besoins sur une longue période, fondée sur une expertise technique solide et sur des relevés cartographiques précis. Cette méthode permet de disposer d'une vision claire, non seulement de l'état actuel du réseau, mais aussi de la trajectoire de ses besoins d'investissement, ce qui est essentiel pour garantir durablement la sécurité et la qualité de nos infrastructures. Le choix d'établir une planification sur plusieurs années et d'anticiper les interventions permet d'éviter l'accumulation de dégradations et des dépenses imprévues, qui sont bien souvent plus importantes à terme. Un budget annuel de CHF 625'000.- réparti sur quatre ans – au lieu de décisions ponctuelles et réactives – traduit une volonté de maîtrise des dépenses publiques. En tant que Vert'Libéraux, nous accordons une attention particulière à la durabilité et la rationalité des investissements publics. Ce crédit-cadre offre :

- une meilleure gestion des ressources (humaines, techniques et financières) grâce au regroupement des interventions et à la coordination interservices ;
- une réduction des coûts par la planification des appels d'offre et l'obtention de prix préférentiels, tout en favorisant la flexibilité et la réactivité en cas d'urgence ;
- et un entretien durable du réseau, prenant en compte les nuisances et les impacts environnementaux, tout en intégrant des démarches de gestion des déchets et de valorisation, et des aménagements en faveur de la mobilité douce.

En conclusion, nous vous invitons donc à soutenir ce crédit-cadre. Je vous remercie. »

M. L. Affolter : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en deçà du budget de fonctionnement pour des interventions ponctuelles (mesures d'entretien) de CHF 250'000.-, le Conseil communal nous soumet cet arrêté pour obtenir un montant de CHF 625'000.- à répéter sur les quatre prochaines années. Tout en soulignant qu'un montant supplémentaire de CHF 600'000.- sera nécessaire pour des travaux d'infrastructures, soit au total un montant de CHF 1,5 million pour l'année 2026. Or, selon le rapport de Nibuxs, sans compter avec les travaux exceptionnels, avec une enveloppe de CHF 850'000.-, l'état général de nos routes va continuer à se dégrader, de plus en plus. Selon ce rapport, il faudrait investir un montant de CHF 3,4 millions par année afin de maintenir les routes dans un état qualifié de « bon », sans préciser de chiffres pour un « moyen ». Dont CHF 2,2 millions pour les mesures d'entretien et plus d'un million de francs pour des reconstructions. Ma première question : dès

lors, comment comprendre que nous nous limitons seulement à la moitié des ressources financières nécessaires (CHF 1,5 million pour 2026 contre plus de CHF 3 millions pour le rapport) ? Nous manque-t-il donc CHF 2 millions en réponse à ces besoins impératifs ? En rappelant, comme le précise encore le rapport, que les détériorations vont en s'accélérant, chaque report de travaux va graduellement coûter plus cher en finalité. Ou alors peut-être, comme je l'ai lu récemment, parions-nous sur des nouveaux enrobés bitumeux, offrant une meilleure durée de vie, voire renforcés par les polymères permettant l'auto-réparation des fissures. Deuxième question : toujours selon ce rapport, la durée de vie moyenne d'une route est de 20 à 25 ans, possiblement 30 pour celles peu fréquentées. Dès lors, pourquoi le taux d'amortissement n'est-il que de 2 %, soit 50 ans ? Est-ce bien aux générations futures de régler la note de nos routes, en plus de devoir consentir à des efforts financiers auxquels nous n'avons pas consentis ? Le groupe Socialiste s'inquiète pour nos futurs exercices budgétaires, mais nous aurons l'occasion d'y revenir le mois prochain. Dans l'attente, même si nous ne sommes peu convaincus que nos efforts soient à la hauteur des enjeux, nous soutiendrons cette demande de crédit-cadre. Avec mes remerciements. »

M. P.-A. Dumoulin : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement souhaiterait avoir une adjudication annuelle et non pas unique concernant ce montant et accepte l'arrêté, le rapport. »

M. M. Rognon : « Peut-être juste apporter des réponses aux questions posées. Par rapport au montant consenti, il faut bien rappeler que les travaux d'infrastructures, c'est un estimatif, c'est très rare que nous ayons des mises en séparatif qui coûtent, excusez-moi le terme, mais que CHF 600'000.-. À Gorgier, il y a eu pour CHF 2,7 millions de travaux, à Bevaix, pour le chemin du Vignoble, il y a eu CHF 2,8 millions de travaux et CHF 1,7 million à la Fontanette. On peut dire que les infrastructures sont maintenant neuves et ça on l'a fait en l'espace de deux ans environ. Donc c'est clair que c'est très difficile de rapporter ces gros travaux d'infrastructures à juste ce que le rapport prévoit. Pour répondre à la question, le Conseil communal est intimement convaincu qu'on a assez de moyens, avec ce qui est proposé-là, ce crédit-cadre plus le budget de fonctionnement ainsi que les futurs travaux d'infrastructures sachant que la mise en œuvre du PGEE n'est pas forcément avancée au même rythme dans tous les villages. Pour la partie amortissements qui a été posée, il y a effectivement différentes manières de voir les choses. Il y a une partie de surfacage de routes, effectivement, qui est amortie à 10 % et la partie de travaux de génie civil où on fait un travail un poil plus lourd, on amortit à 2 %. Cela sera, effectivement, peut-être un réajustement à voir en fonction du type de travaux qu'on réalise. En tout cas c'est clair que tout ce qui est enduit superficiel et gravillonnage, il n'y a pas d'amortissement dessus. Je ne sais plus s'il y avait une troisième question, si c'est le cas, je ne l'ai pas notée et m'en excuse. Merci. »

M. Jacques Reift donne lecture de l'arrêté.

- Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit-cadre de CHF 2'500'000.-, répartis sur quatre ans (soit CHF 625'000.- par an), pour la réfection du réseau routier communal (entretien lourd) est accepté à l'unanimité.

5. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit budgétaire annuel de CHF 172'000.- pour le développement du projet d'animation socioculturelle hors-murs sur tout le territoire communal

Mme M. Petitpierre demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas.

M. F. Nussbaum : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en référence au rapport, il est souhaité d'intensifier les actions en faveur de l'encadrement des jeunes, notamment par le biais de prestations hors-murs. Ces interventions visent à accompagner les jeunes dans leur quotidien, en dehors des structures institutionnelles en créant des espaces de dialogue, de soutien et de sociabilisation. Le développement de ces activités est essentiel pour aider les jeunes à mieux vivre ensemble, malgré les difficultés que cela peut représenter. Il s'agit de répondre aux enjeux liés à la cohésion sociale, à la prévention des conflits, à l'inclusion en allant à la rencontre des jeunes dans leur lieu de vie. Intervenir précocement permet également de prévenir l'apparition de difficultés futures à l'âge adulte, notamment en favorisant

l'autonomie, la responsabilité et l'intégration sociale. En conclusion, le Conseil communal vous invite à accepter la demande de crédit budgétaire nécessaire, concrètement CHF 67'906.-, à la réalisation de ce projet. Je vous remercie de votre attention. »

Mme H. von Allmen : « *Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales et Messieurs les conseillers généraux, au nom de la commission enfance et jeunesse, je tiens à souligner l'importance du projet d'animation socioculturelle hors-murs. Ce dispositif permettra d'aller à la rencontre des jeunes là où ils se trouvent, de renforcer le lien social et de favoriser leur participation active à la vie communautaire. La commission a examiné attentivement le rapport et les objectifs présentés. Dans l'ensemble, elle reconnaît la pertinence du projet et salue le travail réalisé par l'équipe du Kallo, dont l'engagement auprès de la jeunesse est déjà largement reconnu. À l'issue de ces discussions, la commission enfance et jeunesse a décidé de soutenir ce projet à la majorité. Elle considère qu'il s'agit d'une étape importante pour répondre de manière pro-active aux besoins des jeunes et pour renforcer la cohésion sur l'ensemble du territoire de La Grande Béroche. Je vous remercie. »*

Mme S. Tazzer : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je me permets de prendre la parole au nom de l'association du centre d'animation de la jeunesse, le Kallo. Le projet qui est présenté ce soir à votre autorité est celui de la prévention. À l'instar d'un crédit-cadre permettant de maintenir des routes saines et d'agir avant d'être face au devoir de réaliser de gros travaux, nous votons ce soir sur le maintien d'une santé mentale saine pour notre jeunesse. En effet, un rapport de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse, sorti en 2024, révèle des chiffres inquiétants : entre 13 % et 20 % de prévalence des troubles psychiques dans la population des enfants et des jeunes. Ce même rapport indique que la santé mentale est dès lors le principal problème de santé chez les jeunes. Ainsi, appuyé par ce rapport et avec le soutien, respectivement, l'impulsion du Canton, il est de notre devoir d'agir et de mettre en place des systèmes préventifs et d'accompagnement. Voici le premier but de ce projet hors-murs : aller à la rencontre de tous les jeunes de notre commune et non pas uniquement de ceux qui ont les moyens de se déplacer jusqu'au centre, à Bevaix. Aller les rencontrer dans les rues de Fresens, Montalchez, Vaumarcus, Saint-Aubin-Sauges, Gorgier, Chez-le-Bart et leur proposer un soutien, une activité, un moment d'échange. Ces moments seront l'occasion pour les animateurs du Kallo d'orienter les jeunes dans le besoin en leur donnant les ressources et les clés nécessaires à leur épanouissement, autant sur le plan personnel que professionnel. Ils pourront ainsi être le pont entre l'enfant et les services spécialisés si cela s'avère nécessaire, mais également, simplement revêtir la forme d'un troisième interlocuteur n'ayant pas les enjeux des deux autres, à savoir les membres de la famille et le corps enseignant. Mais ce projet promet aussi d'autres avantages, déjà démontrés lors des interventions faites actuellement dans les murs du Centre scolaire. Il permet d'encourager la formation de groupes et de faire sentir aux jeunes une forme d'appartenance à leur milieu. Ainsi, ce projet permettra à la jeunesse de se sentir bien dans leur peau et d'avoir le moral nécessaire pour se sentir bien dans leur collectivité, notre commune, qu'ils pourront alors choisir pour y vivre leur vie associative, professionnelle, voire familiale. En d'autres termes, il y a fort à parier que ce projet permettra d'encourager le vivre ensemble de la jeunesse et que leur volonté de s'impliquer personnellement à la collectivité se voit augmenter. Merci pour votre attention. »*

M. J. Bergamin : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche acceptera la demande de crédit budgétaire annuel de CHF 172'000.- telle que présentée. Merci. »*

M. Ph. Pierrehumbert : « *Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR reconnaît la qualité du travail accompli par le Kallo et la pertinence du projet d'animation hors-murs qui répond à un vrai besoin de présence et de prévention auprès des jeunes. Le financement est équilibré, soutenu par le Canton et nos partenaires, ce qui rend l'engagement communal raisonnable. Cela dit, nous souhaitons que cette extension se fasse avec rigueur et transparence afin que les moyens engagés produisent les effets attendus tant en matière de couverture territoriale que de bénéfice social. Le PLR soutient donc le projet à condition qu'un rapport d'activités annuel soit présenté, qu'une évaluation complète soit réalisée après trois ans et qu'une continuation intercommunale assure le suivi et le partage d'expérience. Enfin, au-delà de ce projet précis, le PLR souhaite que la politique jeunesse de la commune*

s'appuie aussi sur les forces déjà présentes dans nos villages : les sociétés locales, les associations ainsi que les bénévoles jouent un rôle essentiel. En encourageant les collaborations et les projets communs entre ces différents acteurs, nous pouvons renforcer les échanges entre générations et ancrer durablement la politique jeunesse dans la réalité du terrain. Cette approche conjugue soutien à la jeunesse et gestion responsable des ressources publiques. Le PLR recommande donc d'accepter le rapport et l'arrêté tout en intégrant ces éléments de suivi et de collaboration dans sa mise en œuvre. Merci. »

M. J. Noyer : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le rapport qui nous est soumis ce soir vise à renforcer notre animation socioculturelle hors-murs pour la jeunesse sur l'ensemble du territoire communal. Permettez-moi de souligner un point fondamental : la santé mentale des jeunes aujourd'hui est plus que jamais en première ligne. Dans un contexte sociétal en profonde mutation, l'adolescence est une période charnière exposée à des risques multiples : isolement, difficultés familiales, addictions, harcèlement ou encore échec scolaire. Face à ces enjeux, il est de notre responsabilité, en tant que commune, de soutenir un dispositif qui va à la rencontre des jeunes là où ils se trouvent, tisse du lien, repère les fragilités et propose un accompagnement préventif. Les professionnels de l'animation jouent ici un rôle irremplaçable, présence de proximité, écoute, médiation, orientation vers les bons relais. Accepter et soutenir ce dispositif ce n'est pas une dépense, c'est un investissement pour l'équité entre villages, la prévention et le bien-être de notre jeunesse pour aujourd'hui et demain. Sur la forme, nous nous posons la question de la pertinence des alinéas 2 et 3 de l'article premier. En effet, il paraît surprenant, voire cavalier d'ancrer dans un arrêté une subvention cantonale qui ne semble pas acquise selon le rapport présenté. Cela ne change rien sur le fond, que nous soutenons pleinement. Nous vous proposons donc l'amendement suivant : suppression des alinéas 2 et 3 de l'arrêté, de l'article 1. Bien sûr, nous ne nous formaliserons pas sur ce point, si cela ne semble pas nécessaire. Je vous remercie. »

Mme H. von Allmen : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ce projet constitue une démarche essentielle pour aller à la rencontre des jeunes sur l'ensemble du territoire, là où ils se trouvent, et leur offrir des espaces d'écoute, de dialogue et de participation. Il renforce la cohésion sociale, favorise l'égalité d'accès aux activités et agit en prévention des difficultés que certains jeunes peuvent rencontrer. Le Kallo a déjà démontré la qualité de son travail, son engagement auprès de la jeunesse. Lui donner les moyens d'aller plus loin, c'est investir dans notre avenir collectif. De ce fait, le parti Socialiste, lors de sa séance de préparation, a décidé de soutenir pleinement ce projet d'animation hors-murs à l'unanimité. Il invite donc le Conseil général à accorder le crédit de CHF 172'000.- afin de permettre le déploiement de ce beau projet au service du bien-être de tous les jeunes de La Grande Béroche. Merci. »

M. F. Nussbaum : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, pour la question au niveau des subventions cantonales, elles nous ont été attribuées, et ceci en pourcentage donc si le coût annuel augmente, le pourcentage reste. Merci de votre attention. »

Suite à cette information, le groupe des Vert'Libéraux ne souhaite plus maintenir son amendement.

M. Jacques Reift donne lecture de l'arrêté.

- Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit budgétaire annuel de CHF 172'000.- pour le développement du projet d'animation socioculturelle hors-murs sur tout le territoire communal est accepté par 35 voix pour et 3 abstentions.

6. Informations du Conseil communal

M. Th. Pittet : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, une brève information. Lors de la séance du 15 septembre, une question en lien avec l'horaire 2026 des transports publics avait été posée et la réponse n'était pas encore officiellement disponible ou, en tout cas, partielle. Aujourd'hui, cette réponse l'est, de manière officielle, à savoir la question de ce qui allait se passer pour La Grande Béroche en matière de modification d'horaires. Je l'avais déjà évoqué, pas de grands changements majeurs sur le fonctionnement actuel si ce n'est l'augmentation des courses sur la ligne de bus, qui s'appelle officiellement Gorgier-St-Aubin – Provence, et qui passe par les petits villages. Le 7 octobre, le Service des transports a publié ce qui s'appelle le « Rapport sur la consultation de l'horaire 2026 – synthèse des remarques et réponses ». Je vous lis maintenant le point qui concerne particulièrement notre commune, il est écrit ainsi : « Sur la ligne 640, Gorgier-St-Aubin – Provence, deux paires de courses supplémentaires en soirée seront commandées afin d'améliorer les dessertes des localités de Fresens, Montalchez et Vaumarcus. » L'entier de ce rapport est disponible sur le site du Service des transports, Service cantonal des transports, sur la rubrique « Projets » et sur l'horaire 2026. Je vous remercie pour votre attention. »

Mme C. Muster : « Je voulais juste vous rappeler que mercredi, nous avons l'inauguration de la salle de gym de la Foulaz et vous êtes, bien entendu, tous invités, nous n'avons pas forcément reçu toutes les réponses, vous êtes toujours les bienvenus. »

M. H. Assumani : « Il s'agit juste d'une information concernant la séance, la prochaine séance du Conseil général, qui est prévue le 8 décembre, c'est la séance du budget et puis, pour terminer l'année, cette séance sera suivie d'un repas, que nous partagerons ici. Suite à une discussion que nous avons eue avec le bureau du Conseil général, nous vous proposons de commencer la séance à 19h au lieu de 19h30. »

7. Résolutions, interpellations et questions écrites

M. N. Dujacquier étant arrivé, il y a désormais 40 présent·e·s, 39 votant·e·s, la majorité est à 20 voix.

Mme M. Petitpierre informe que le bureau du Conseil général a reçu une question écrite ; le secrétaire en donne lecture : « Question écrite de Mme S. Tazzer, de Bevaix. Objet : demande de rétablissement de l'éclairage public et étude de solutions d'éclairage intelligent rapidement. Madame la présidente du Conseil général, Madame, Messieurs les conseillers communaux, Madame, Monsieur, je me permets de vous adresser la présente question écrite en tant que citoyenne concernée par la sécurité de notre commune, La Grande Béroche. Cette demande fait suite à de nombreuses interpellations reçues de personnes de mon entourage. En effet, bon nombre de personnes, notamment nos jeunes mais pas seulement, rentrent quasi tous les week-ends après l'extinction de l'éclairage public et ne se sentent pas en confiance pour marcher dans la nuit noire. En effet, l'absence d'éclairage adéquat peut favoriser les actes d'incivisme, les agressions ainsi que des accidents mettant en danger la sécurité de nos concitoyens. Il est, selon moi, inacceptable de répondre aux citoyens et aux contribuables que nous avons tous un téléphone avec une lampe de poche intégrée et que cela suffit. Nous savons tous qu'un portable peut être à plat et que nos aînés, qui rentrent parfois également tard, notamment après une fête villageoise, ne sont pas tous équipés de téléphones modernes. L'extinction de l'éclairage public, je ne le nie pas, favorise certes un bien-être en ce qui concerne la biodiversité mais, d'un autre côté, cela crée un sentiment d'insécurité et, donc, incite les personnes à utiliser leur voiture au lieu de rentrer à pied ce qui est, selon moi, ni bon pour notre environnement ni pour la sécurité de nos citoyens et donc un non-sens. Dans ce contexte, je souhaiterais savoir quelles mesures le Conseil communal envisage de prendre concernant le rétablissement de l'éclairage public, notamment en accélérant les réflexions responsables, les études concernant des solutions innovantes telles que l'éclairage intelligent, comme cela se fait par exemple à Cortaillod et à St-Blaise. Cela pourrait non seulement améliorer la sécurité mais également contribuer à la réduction de la consommation énergétique des coûts d'entretien tout en respectant la nature. Il n'est pas normal, pour une commune, de négliger cet aspect de la sécurité qui, nous le savons toutes et tous, est un sujet important et plus que jamais d'actualité. Il serait dommage qu'il arrive un accident grave pour

se dire « on aurait dû ». Agissons rapidement et, comme on dit : il vaut mieux prévenir que guérir. Je vous remercie par avance pour l'attention portée à cette question importante. Cordialement, Sandra Tazzer. »

M. M. Rognon : « Merci Mme S. Tazzer pour la question, qui est une question d'actualité. Peut-être un bref historique : cette mesure, donc d'extinction de l'éclairage public, a été réalisée durant la période où les collectivités publiques n'étaient plus totalement sûres de pouvoir assurer l'approvisionnement en électricité, enfin, en tout cas, nos approvisionneurs n'étaient plus sûrs de nous le garantir et donc il fallait que l'on fasse preuve d'exemplarité. Conjointement avec l'État de Neuchâtel et les diverses communes neuchâteloises, nous avons toutes et tous réduit, voire éteint notre éclairage. Cela ne s'est pas fait sans peine parce que nous n'avons pas un bouton pour allumer, un bouton pour éteindre, ce sont des boîtiers d'injection qui permettent d'allumer ou d'éteindre certains pans de notre infrastructure. Concernant l'aspect de sécurité, mon collègue, M. Th. Pittet, et moi-même avons pu nous renseigner par rapport à divers éléments. Alors, c'est clair qu'on ne doit pas confondre « sentiment d'insécurité » et « insécurité réelle ». Le sentiment d'insécurité n'est certes pas très agréable mais au niveau purement statistique, sur les douze derniers mois, aucune incivilité n'a été relevée par les services de police et pour ce qui est de la sécurité routière, le nombre d'accidents recule depuis plusieurs années. Alors je ne pourrais pas faire de lien de corrélation très certain avec l'extinction de l'éclairage mais cela recule et les accidents ont majoritairement lieu aux heures de pointe, matin et soir. Il y a un élément, par contre, important par rapport à l'éclairage et qui nous permettra d'en discuter lors d'une prochaine séance du Conseil général, c'est l'aspect de la légalité. Actuellement, l'article 26 du règlement sur les routes et voies publiques dispose que les communes doivent éclairer leurs passages piétons. L'État de Neuchâtel, pour permettre l'extinction, nous a permis de déroger à cet article-là en partageant la responsabilité commune et canton. La dérogation court jusqu'au 30 avril 2026 donc il va falloir qu'on se pose la question, et je viendrais auprès de votre autorité pour la poser, est-ce que la commune accepte de prendre l'entièvre responsabilité en cas d'extinction ou est-ce que, dès le moment où l'État n'est plus co-responsable, on rallume tout. Il y a peut-être un élément important aussi : à l'heure actuelle, c'est soit on rallume tout, soit on éteint tout parce que nous avons regardé, mais je le présenterai, pour ne rallumer que certains axes, en fait, cela rallume aussi pas mal de quartiers de par l'infrastructure présente et ce qui risque de poser passablement de problèmes. Je pense c'est l'une des parties la plus complexe parce que quand nous avons des soucis d'éclairage, qu'il y a un éclairage qui est allumé, nous avons des plaintes, quand on a un éclairage qui est éteint, nous avons des plaintes. Donc c'est très dur de jauger le besoin ou l'envie réelle de la population. De par le fait de votre rôle en tant que représentants de la population, cela sera intéressant de pouvoir vous poser la question de manière formelle. Pour la partie éclairage intelligent, c'est effectivement possible, il est quand même nécessaire que la commune se dote d'un plan directeur de l'éclairage public parce que ces mesures-là sont assez onéreuses, on parle de CHF 1'200.- environ par tête d'éclairage, nous en avons 1'500 dans la commune, donc c'est CHF 1,8 million et il faut qu'on puisse les dépenser de manière optimale et cela se fait par un plan général de l'éclairage public. Un crédit, d'ailleurs un montant sera au budget des investissements qu'on verra au mois de décembre pour discuter de ça. Donc je n'apporte pas particulièrement de réponse parce que, d'une part, je n'ai pas pu encore consulter l'entier du collège, je n'apporte uniquement que des éléments factuels sur la gestion de l'éclairage et je reviendrai, soit en décembre, soit plus tard. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **Mme M. Petitpierre** lève la séance à 20h16.

La rédactrice du procès-verbal

Adjointe au chancelier
Vanessa D'Onofrio

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Maëlle Petitpierre

Le secrétaire,
Jacques Reift

La Grande Béroche, le 16 février 2026